

FORMATION DE 2 000 INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES D'ICI 2024-2025

Le gouvernement du Québec s'est engagé à rendre disponibles 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) d'ici 2024-2025 afin d'améliorer l'accessibilité des soins et des services du réseau de la santé et des services sociaux pour l'ensemble de la population. À ce jour, le Québec peut compter sur 428 IPS dont 358 en soins de première ligne, 32 en cardiologie, 15 en néphrologie et 23 en néonatalogie.

Programme de formation des IPS

Plusieurs universités du Québec offrent le programme de formation des infirmières praticiennes spécialisées. Ces universités visent à rencontrer les cibles d'admissions pour atteindre l'objectif fixé.

Les universités suivantes offrent le programme :

- Université Laval
- Université de Montréal
- Université McGill
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec en Outaouais
- Université du Québec à Chicoutimi

OBJECTIFS D'INSCRIPTIONS POUR LES ANNÉES ACADÉMIQUES 2016-2025

Années académiques	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'étudiantes	100	155	205	255	270	270	270	270	270

L'infirmière praticienne spécialisée

L'infirmière praticienne spécialisée permet d'améliorer l'accès aux soins et des services que ce soit en première ligne, en deuxième ligne ou en troisième ligne.

En plus des 16 activités réservées aux infirmières, l'infirmière praticienne spécialisée peut effectuer 5 activités médicales, soient :

- prescrire des examens diagnostiques;
- utiliser des techniques diagnostiques invasives ou présentant des risques de préjudice;
- prescrire des médicaments et d'autres substances;
- prescrire des traitements médicaux;
- utiliser des techniques ou appliquer des traitements médicaux, invasifs ou présentant des risques de préjudice.